

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

=====

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

=====

Travail – Justice – Solidarité

DECRET N°D/2014/ 054 /PRG/SGG
PORTANT RAPPEL D'UN AMBASSADEUR

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu le Décret D/2011/037/PRG/SGG du 22 Février 2011, portant Attribution et Organisation du Ministère des Affaires Etrangères et des Guinéens de l'Etranger ;

Vu le Décret D/2014/019/PRG/SGG du 18 Janvier 2014, portant nomination du Premier Ministre Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2014/020/PRG/SGG du 20 Janvier 2014, portant Structure du Gouvernement ;

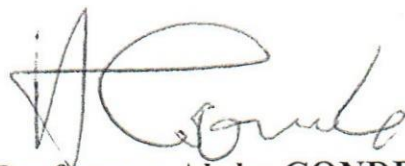
Vu le Décret D/021/PRG/SGG du 20 Janvier 2014, portant nomination des membres du Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur DABO Bangaly, Ambassadeur de la République de Guinée à Luanda, est rappelé.

Article 2 : le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

Conakry, le 21 MARS 2014 2014



Professeur Alpha CONDE